

Commission Formation et Vie Universitaire

Jeudi 19 septembre 2019

Compte-rendu

1. Informations générales

❖ Effectifs et rentrée 2019

Cécile Goï donne des informations sur les effectifs de rentrée en signalant les filières dans lesquelles le volume d'étudiants est très important : droit à Tours (plus de 1 000 étudiants), la psychologie, les sciences de la vie. Dans d'autres filières, comme LEA, la commission d'examen des vœux ayant choisi de classer les candidatures, les effectifs seront plus raisonnables et permettront de mieux accueillir les étudiants que l'année dernière. Le processus Parcoursup s'est terminé le 14 septembre, même si une CAAES se tiendra le 19 septembre et si des ajustements ponctuels, au cas par cas, sont encore possibles.

❖ Réforme de l'accès aux études de santé

Le MESRI et le Ministère de la santé ont initié une réforme de l'accès aux études de santé pour la rentrée 2020-2021. L'université de Tours s'est engagée dans une réflexion depuis plusieurs mois avec – à l'interne – les facultés de médecine et de pharmacie, l'école de maïeutique et nos partenaires en odontologie. En parallèle, nous collaborons avec l'université d'Orléans et l'école de kinésithérapie.

Le décret n'est pas encore paru à la date de la CFVU mais plusieurs versions ont été travaillées et transmises aux acteurs, dont les VP-CFVU qui pilotent la mise en place de cette réforme dans les universités. Des éléments peuvent d'ores et déjà être pris en compte. Ainsi, deux voies seront proposées aux étudiants qui souhaiteraient s'inscrire dans cette première année, dont la mise en œuvre est facilitée à Tours par la structure modulaire de la licence :

- Une voie dite « majeure » MMOPK (Médecine, maïeutique, Odontologie, Pharmacie, Kinésithérapie) avec deux modules de santé et une mineure d'une licence générale ;
- Une voie dite « mineure » avec deux modules d'une licence générale et un module MMOPK.

Dans ces deux voies, la mineure sera proposée de façon hybride. La mineure santé sera proposée à Orléans. A l'université de Tours, les filières de licence générale potentiellement concernées sont celles que choisissent les étudiants en réorientation de PACES : sciences de la vie, droit, psychologie. Les responsables de ces licences vont rendre leur avis d'ici au 15 octobre 2019. D'autres filières peuvent être intéressées (mathématiques, chimie, économie). A Orléans, les filières des STAPS et Sciences et Techniques seront les seules concernées à la rentrée 2020-2021.

Le décret à venir va organiser les modalités d'admissibilité et d'admission, ainsi que les flux des admis en fonction de la voie d'accès.

2. Pédagogie :

❖ Règlement des examens.

Ce règlement, commun à l'ensemble des formations de licence, licence professionnelle et master a pour objet d'optimiser, dans le cadre des dispositions réglementaires, les principes et pratiques de mise en place du dispositif afin d'offrir aux étudiants une garantie de clarté, d'égalité et de transparence et

d'apporter aux enseignants, enseignants-chercheurs, membres des jurys et personnels administratifs concernés un appui dans l'organisation du contrôle des connaissances et la validation des examens. Ce document a été discuté lors de la précédente CFVU il n'a pas été soumis au vote afin de permettre une relecture attentive. Il s'agit pour l'essentiel d'une mise en conformité avec la loi ORE. Dès son entrée en application, il sera publié sur le site internet de l'université et décliné sur les sites des composantes. La CFVU adopte à l'unanimité les modifications apportées au règlement des examens.

❖ **Accréditation Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur.**
L'université est accréditée pour le CLES depuis une dizaine d'années. La précédente accréditation étant arrivée à son terme, il convenait de la renouveler. Le dossier reprend l'ensemble des éléments nécessaires au comité national du CLES pour s'assurer que notre certification est bien en conformité avec les directives et les attendus nationaux. Pour 2019-20 une session est prévue fin janvier, une autre session pourra être organisée si possible. Pour rappel le CLES est une certification gratuite, qui a le mérite d'évaluer l'ensemble des compétences du cadre européen, y compris la production orale. Cette dernière est rarement proposée par les certifications privées type TOEIC ou TOEFL. La CFVU est favorable à l'unanimité

❖ **Centre d'Etudes Supérieure de la Renaissance**
Double cursus avec deux options de Master 2^{ème} année

Afin de favoriser le dialogue entre Sciences Biologiques et Sciences Humaines et Sociales, la Faculté de Médecine de Tours propose des enseignements en humanités à partir de la première année (PACES). Les étudiants intéressés par les sciences humaines en médecine peuvent continuer leur parcours à partir de la deuxième année et jusqu'à l'internat, ayant la possibilité de suivre des modules en simple complément de leur formation biologique ou bien d'accomplir un parcours complet et d'obtenir ainsi un Diplôme de Master (Niveaux 1 et 2). L'inscription en thèse est aussi possible. Cette Maquette propose un double cursus avec deux options M2 dans la collaboration entre la Faculté de Médecine et le Centre d'Études Supérieures de la Renaissance :

Humanités et santé
Patrimoines et santé

En première année de Master (Faculté de Médecine) : pour préparer l'entrée en double-cursus CESR-Médecine (2^e année de Master), les étudiants accomplissent leur option de première année de Master à la Faculté de Médecine : le Diplôme Préparatoire à la Recherche en Sciences Humaines (DPRSH).

En deuxième année de Master : inscription seconde en double-cursus de Master CESR-Faculté de Médecine les étudiants prennent une inscription première en Médecine selon le parcours d'études de l'étudiant. Les enseignements du CESR seront établis sur la base du parcours *Cultures et Patrimoines de la Renaissance*. Les étudiants rédigent et soutiennent un mémoire de recherche. La CFVU adopte la reconduction de cette option, à la majorité avec 3 votes contre et 3 abstentions.

❖ **Faculté de Lettres et Langues**

- Modifications de maquettes et Modifications des modalités de contrôle des connaissances

Il s'agit de modifications modiques qui n'avaient pas pu être soumises à la précédente CFVU et qui ont été approuvées en conseil de composantes.

En licence,

Lettres

Maquette 2018-2019	Modifications demandées
L2	
EP3 Ancien français 12h TD (S3) EP4 Histoire de la langue : du moyen français au français classique 12h CM (S3)	EP3 <u>Histoire de la langue</u> 18h TD (S3) EP4 <u>Histoire de la langue : du moyen français au français classique</u> 12h CM (S3)
Espagnol	

Maquette 2018-2019	Modifications demandées
L1-L2-L3	
MCC Session 1 et 2 Des Types d'épreuves ne sont pas précisées (E/O)	MCC Session 1 et 2 Précision du type d'épreuve (E/O)
MCC Linguistique (S3) 2ème session : O	MCC Linguistique (S3) 2ème session : E

Anglais

Maquette 2018-2019	Modifications demandées
L1-L2-L3	
MCC 2 ^{ème} session par Module	MCC 2 ^{ème} session par EP
Type d'épreuves O ou E	Type d'épreuves E ↔ O

En master

PIPOL

Maquette 2018-2019	Modifications demandées
M2	
UE4. EP4.04 Langue étrangère (Autoformation CNED) Pas de précision du VH	UE4. EP4.04 Langue étrangère (Autoformation CNED) Suppression Autoformation CNED dans le descriptif et les MCC 12h TD

FILDS

Maquette 2018-2019	Modifications demandées
M2	
UE4. EP4.2 Langue étrangère (Autoformation CNED) Pas de précision du VH	UE4. EP4.2 Langue étrangère (Autoformation CNED) Suppression Autoformation CNED dans le descriptif et les MCC 12h TD

Etudes Culturelles

Maquette 2018-2019	Modifications demandées
M2	
Permutation semestrielle S9 Centres et périphéries S10 Médias, arts, cultures populaires	Permutation semestrielle S9 Médias, arts, cultures populaires S10 Centres et périphéries

Arts du spectacle

Maquette 2018-2019	Modifications demandées
M1-M2	
Stage M1 : 1 mois ; M2 : 4 mois	Stage M1 : 2 mois ; M2 : 3 mois

Préparation à l'agrégation de Lettres

Maquette 2018-2019	Modifications demandées
Préparation à l'écrit	
Grammaire et stylistique 16 ^e → 20 ^e 18h CM (x5)	Grammaire et stylistique 16 ^e → 20 ^e 16h CM (x5)
Question éthique + hors programme	Question éthique + hors programme

20h CM	20h TD
Version grecque LC Version latin LC 24h CM	Version grecque LC Version latin LC 36h CM (correction de maquette déjà payé ainsi)
Préparation à l'oral (disciplinaire)	
Littérature française 1 → 4 & 7 9h TD (x5)	Littérature française 1 → 4 & 7 9h CM (x5)
	Grammaire (ajout de cours) 12h TD
Préparation à l'oral (méthodologie)	
Langue Médiévale 3h TD	(Supprimé)
Grammaire et stylistique 16 ^e → 20 ^e 3h TD (x5)	(Supprimé)

Master SDL - LADL

Maquette 2018-2019	Modifications demandées
M1-M2	
UE 3 Language variation, change and constructions (S7)	UE3 Séminaire au choix de la liste des séminaires de l'UE 4 (S7)

Les Modules d'ouverture

Regards sur l'Italie

Ajout d'une option pour les étudiants souhaitant intégrer le master Italien-Histoire de l'art et changement des modalités de contrôle des connaissances (MCC).

Maquette 2018-2019	Modifications demandées
MCC 2 ^{ème} session : Ecrit	MCC 2 ^{ème} session : Oral
L3 – Option Histoire de l'art	
Lectures italiennes (S5) 12CM 12TD	Art augustéen (S5) 22CM
Patrimoines et cultures d'Italie (S6) 12CM 12TD	Les arts à Pompei (S6) 22CM

Langues et éducation

Maquette 2018-2019	Modifications demandées
Permutation annuelle (maquette transitoire) Littératures 2 : Littérature pour la jeunesse 2 La littérature de jeunesse pour découvrir une autre culture (S2) Littérature pour la jeunesse 3 : récits brefs & premières lectures (S4)	Permutation annuelle (maquette transitoire) Littérature pour la jeunesse 2 : récits brefs & premières lectures (S2) Littératures 2 : Littérature pour la jeunesse 3 La littérature de jeunesse pour découvrir une autre culture (S4)
L1	
Littératures 1 : littérature pour la jeunesse 1 : littérature orale & album pour enfant (S1) 20h TD	Littératures 1 : littérature pour la jeunesse 1 : littérature orale & album pour enfant (S1) 20h CM
Représentations et éducation 2 : Images de l'enfant (S1) 20h TD Descriptif : Ce cours propose aux étudiants d'analyser l'évolution de la représentation de l'enfant (l'enfant qu'on éduque, l'enfant qui apprend...) à travers une sélection de tableaux de la peinture européenne (et en particulier espagnole) à partir des 16 ^{ème} et 17 ^{ème} siècles.	Représentations et éducation 2 : Images de l'enfant (S1) 20h CM Descriptif : Ce cours propose aux étudiants d'analyser l'évolution de la représentation de l'enfant (l'enfant qu'on éduque, l'enfant qui apprend...)
Littératures 2 : Littérature pour la jeunesse 2 La littérature de jeunesse pour découvrir une autre culture (S2)	Littératures 2 : Littérature pour la jeunesse 2 La littérature de jeunesse pour découvrir une autre culture (S4)

20h TD	20h CM
Perspectives historiques sur l'éducation 1 : Enfance et éducation dans l'Antiquité romaine et au Moyen Âge (S2) 20h TD	Perspectives historiques sur l'éducation 1 : Enfance et éducation dans l'Antiquité romaine et au Moyen Âge (S2) 20h CM
L2	
Perspectives historiques sur l'éducation 2 : Histoire de l'école et des métiers de l'enseignement des Lumières au XXe siècle en Espagne et en France (S3) 20h TD	Perspectives historiques sur l'éducation 2 : Histoire de l'école et des métiers de l'enseignement en Europe des Lumières au XXe siècle (<u>France, Espagne, Allemagne</u>) (S3) 20h CM
Pratiques langagières et réflexivité 1 Ecrit – écritures 1 Ateliers d'écriture (S3) 20h TD	Pratiques langagières et réflexivité 1 Ecrit – écritures 1 Ateliers d'écriture (S3) 10h CM 10h TD
Littérature pour la jeunesse 3 : récits brefs & premières lectures (S4) 20h TD	Littérature pour la jeunesse 3 : récits brefs & premières lectures (S2) 20h CM
Représentations et éducation 3 Cinéma et éducation (S4) 20h TD	Représentations et éducation 3 Cinéma et éducation (S4) 20h CM

Cécile Goï soumet les modifications à l'approbation de la CFVU qui est favorable à l'unanimité.

❖ Faculté de Pharmacie

- Diplôme d'université (DU) : Dispositif Rebond sanitaire et médico-social

Ce projet de DU correspond à une demande du ministère de l'enseignement supérieur et du ministère de la santé pour faire face à l'afflux de candidats en IFSI non satisfaites. Avec la suppression des concours, le nombre de candidats a explosé pour un nombre de places équivalent. Beaucoup d'étudiants étaient sans solution à l'issue de la campagne d'affectation.

Ce DU a pour objectif de proposer une formation aux étudiants qui souhaitent recandidater l'an prochain pour intégrer un ISFI.

Ce DU propose une formation de 200 heures, pour une attribution de 20 ECTS. Un cahier des charges national a été publié et cette formation prévoit plusieurs types d'enseignement : un volume de 50% pour des compétences transversales de base (maîtrise de la langue, mathématiques, compétences, numériques, etc.), 25% d'éléments spécifiques aux métiers du soin, 25% pour la pré-professionnalisation et la connaissance du champ. L'université de Tours n'exigera pas de stage obligatoire en raison des difficultés à trouver des lieux d'accueil mais organisera des événements, rencontres et autres, avec des professionnels et/ou dans des structures de soins ou de santé.

Les modalités d'évaluation du DU, sont prévues entre des contrôles continus transversaux comptant pour 70% et un examen terminal concernant le module sciences biologiques et fondamentales pour 30 % de la note finale.

Cécile Goï attire l'attention de la CFVU sur la nécessité d'effectuer un bilan à l'issue de cette première année de DU pour vérifier le taux d'insertion de ces étudiants dans les IFSI ou dans d'autres métiers du soin. En effet, si ce dispositif ne montrait pas son efficacité en matière d'insertion, il faudrait être en mesure de le revoir, voire de l'abandonner.

La CFVU est favorable à l'unanimité dont 5 abstentions.

- Licence professionnelle Bio industries et biotechnologies parcours Contrôle qualité en biotechnologies : modifications de maquettes et Modifications des modalités de contrôle des connaissances

Il s'agit d'une modification de maquette portant sur deux UE et qui permette des ajustements à corriger notés par l'équipe pédagogique.

Année	UE / EP	Avant	Après
Licence Prof. CQBIO	UE 5	Conduite de projet	QP
			CC 100 % pour la 1ère session et ET (écrit 1 h) pour la 2ème session
	UE 8	Suivi et entretien des équipements de	100 % ET
			50 % ET (écrit 1 h 30) et 50 % CC pour les 2 sessions

		contrôles analytiques		
--	--	-----------------------	--	--

La CFVU émet un vote favorable à l'unanimité

❖ Faculté de Médecine

- Modifications de maquettes et Modifications des modalités de contrôle des connaissances : médecine, maïeutique, orthoptie et orthophonie.

Les modifications des MCC de Médecine portent sur plusieurs années d'études.

Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales 2^{ème} année :

- Suppression du Service Sanitaire en L2
- Intégration des matières suivantes : Immunologie et Appareil locomoteur (auparavant en 3^{ème} année) du fait du Service Sanitaire réalisé en L3.
- Modifications de la répartition des ECTS suite à l'intégration des 2 matières
- A titre dérogatoire en 2019-2020 : Les étudiants de L2 inscrits en L2 en 2018-2019, qui redoubleront leur 2^{ème} année en 2019-2020 devront suivre les TD et le stage de Sesa en même temps que les L3 2019-2020.

Diplôme de Formation Générale SM 3^{ème} année :

- Intégration du Service Sanitaire en L3
- A titre dérogatoire en 2019-2020, les étudiants de L3 redoublants n'auront pas à valider le Service Sanitaire.
- Modification du nombre de semaines du Stage de Médecine du fait de l'intégration du Service Sanitaire de passage de 6 à 5 semaines.

Diplôme de formation générale et approfondie 1^{ère} année :

- Introduction d'une UE garde à valider
- Introduction du contrôle continu dans l'UE Douleurs-Soins palliatifs

DFASM 2^{ème} année :

- Introduction d'une UE garde à valider
- Introduction du contrôle continu dans les UE : Affections psychiatrique, Vieillesse-Gériatrie et cancérologie.

DFASM 3^{ème} année :

- Modification des ECTS pour l'UE Garde du fait de la création d'UE Garde en 1^{ère} année et 2^{ème} année.
- Les modifications font l'objet d'un vote favorable de la part de la CFVU.

- Modifications de modalités de contrôle des connaissances en orthophonie 2019-2020

Modifications générales

- ✓ Semestres 7, 8, 9 et 10, Unité d'Enseignement (UE) 12 Optionnelles Obligatoires : Validation par attestation de réussite et/ou de présence selon les modalités retenues pour chaque UE/
- ✓ Modification pour chaque section a. sessions :

Suppression :

Les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne à une ou plusieurs UE (10/20) sont convoqués à la 2^{ème} session pour repasser les épreuves de rattrapage relatives à ces UE.

Remplacé par :

Pour chaque UE, les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne (i.e. note totale inférieure à la moitié des points attendus) sont convoqués à la 2^{ème} session pour repasser l'épreuve de rattrapage relative à l'UE concernée.

La plupart des UE n'ont pas un total de points sur 20

- ✓ Modification pour chaque section **b. Validation**

Suppression :

Les différentes UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20.

Remplacé par :

Les différentes UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale correspondant à la moitié des points attendus (cf. tableaux récapitulatifs).

L'absence de validation d'un ou de plusieurs stages entraîne le redoublement de l'étudiant.

✓ Modification des contrôles de connaissances **en 3^{ème} année**

Dans la section b. Validation :

Suppression :

Les différentes UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20

Remplacé par :

Les différentes UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale correspondant à la moitié des points attendus (cf. tableaux récapitulatifs), à l'exception de l'UE suivante :

- UE 7.4 Méthodologie d'analyse d'article

Pour valider l'UE précitée, l'étudiant doit obtenir :

- une note supérieure ou égale à 10/20
- ou une note comprise entre 8/20 et 10/20 si la moyenne obtenue à l'ensemble des UE du même semestre est supérieure ou égale à 10/20.

✓ Modification des modalités d'évaluation en 2^{ème} session

La nature des examens de 2^{ème} session est uniformisée : modalité Orale ou Ecrit déterminée selon la règle suivante (cf note en bas de chaque tableau récapitulatif) :

A titre exceptionnel, sur proposition du jury de la 1^{ère} session, une épreuve orale de rattrapage peut être proposée en alternative à l'épreuve écrite prévue aux MCC en fonction du nombre d'étudiants concernés (maximum 10).

Modifications effectuées dans les tableaux récapitulatifs

Sem	UE	Modification	Justification
S1	UE 1.1.1 Introduction aux Sc. du langage	1 ^{ère} session : CC/20 et ET/40 (durée 4h) -> CC/35 et ET/25 (durée 2h)	Souhait de donner plus d'importance à l'évaluation en cours de semestre
S2	UE 1.1.2 Connaissances fondamentales en SDL	1 ^{ère} session : CC/30 et ET/50 (durée 5h) -> CC/25 et ET/55 (5h30)	Report d'une évaluation en CC (/5) d'un des domaines de sciences du langage sur l'ET
S3	UE 7.2 Statistiques 2	2 ^{ème} session : Ecrit /30 -> Ecrit ou oral /20	A déterminer en fonction du nombre d'étudiants en 2 ^{ème} session
S3	UE 5.4.1 Oralité	1 ^{ère} session : ET / 40 -> ET/30 et CC/10	Ajout d'un CC pour permettre des évaluations plus régulières en cours de semestre
S3	UE 8.5 Langues	1 ^{ère} session : CC /30 -> CC /20	Note plus adaptée aux évaluations proposées
S4	UE 5.3.1 Cognition mathématique	1 ^{ère} session : CC /40 Ecrit ou oral -> ET/40 Ecrit 2h	La multiplicité des intervenants ne permet pas la mise en place de contrôles continus réguliers
S4	UE 5.3.1 Cognition mathématique	2 ^{ème} session : Ecrit -> Ecrit ou oral	A déterminer en fonction du nombre d'étudiants en 2 ^{ème} session
S6	UE 5.4.3 Oralité (intervention)	1 ^{ère} session : ET / 40 -> ET/30 et CC/10	Ajout d'un CC pour permettre des évaluations plus régulières en cours de semestre
S6	UE 5.7.1 Aphasiologie (bilan)	1 ^{ère} session : CC/20 et ET/40 -> CC/30 et ET/30 2 ^{ème} session : ET/40 -> ET/30	Souhait de donner plus d'importance à l'évaluation des connaissances en cours de semestre
S7	UE 5.7.2 Aphasiologie (intervention)	1 ^{ère} session : ET/40 d'1h -> CC/30 et ET/30 d'1h30	Souhait de donner plus d'importance à l'évaluation des connaissances en cours de semestre
S7	UE 5.8.2 Handicap 2	ET/30 (3h) -> CC/10 et ET/20 (2h30)	Souhait de donner plus d'importance à l'évaluation des

			connaissances en cours de semestre
S7	UE 7.5 Méthodologie du mémoire	1 ^{ère} session : CC /20 -> ET/20 Ecrit (durée : 1h30)	Evaluation nécessaire de l'ensemble des cours théoriques en fin de semestre
S8	UE 6.9 Stage recherche	Rapport à valider -> Stage et rapport à valider	
S9	UE 5.3.4 Cognition mathématique	1 ^{ère} session : CC/20 -> ET/20 (2h)	La multiplicité des intervenants ne permet pas la mise en place de contrôles continus réguliers
S9	UE 4.4 ETP	2 ^{ème} session : Ecrit -> Ecrit ou oral	A déterminer en fonction du nombre d'étudiants en 2 ^{ème} session
S10	Pour l'ensemble des UE	2 ^{ème} session : Ecrit -> Ecrit ou oral	

- Filière orthoptie

Le document fourni en pièces jointes fait le récapitulatif des différentes demandes et corrections. Concernant le paragraphe sur l'assiduité des étudiants. La CFVU note une coquille dans le document soumis à son examen. Il n'est pas possible de limiter le nombre d'absence justifiée. C'est une version corrigée en substituant justifiée par injustifiée qui sera soumise au vote.

- Filière maïeutique

1. DFSGMa2 :

- UE 15 Démarche de recherche : ajout d'un oral à l'examen de 1^{ère} et 2^{ème} session et augmentation du temps d'épreuve de 30 à 45 mn du fait de l'oral

2. DFSGMa3 :

- UE 10 Santé Publique : Passage du temps d'épreuve de 1^{ère} session de 30 mn à 1h00.
- UE 15 Démarche de recherche : Ajout d'un oral à l'examen de 2^{ème} session.

Augmentation du temps d'épreuve de 30 à 45 mn du fait de l'oral et instauration d'un CC à 50%

- UE 5 Génétique Médicale :

Epreuve de 2^{ème} session à l'écrit ou à l'oral à la demande de Mme Toutain. La mise en place d'une épreuve orale est laissée à l'appréciation du responsable d'UE en fonction du nombre d'étudiants en 2^{ème} session.

3. FASMa1 :

- UE 1 Obstétrique : ajout d'un oral à l'examen de 1^{ère} et 2^{ème} session pour préparer les étudiants à l'oral de fin de Master 2.
- UE 15 Recherche : épreuve de 2^{ème} session à l'écrit ou à l'oral selon l'épreuve validée par l'étudiant en 1^{ère} session.
- UE 10 Santé Publique : chaque étudiant-e en maïeutique réalise le service sanitaire des étudiants en santé en FASMa1.

La validation du service sanitaire des étudiants en santé est obligatoire pour le passage en FASMa2.

4. **FASMa2 :**

Pour les UE1 Obstétrique, UE2 Pédiatrie, UE3 gynécologie :

En 1^{ère} session :

Introduction d'un CC sur S9-S10 valant pour 30% de la note finale de chaque UE. Les épreuves théoriques du CSCT sont intégrées à la validation des UE susnommées :

Chaque épreuve est validée par une note supérieure ou égale à 10/20 calculée comme suit :

- Note du CSCT d'Obstétrique = moyenne de l'UE1 de S9-S10 (30%) + note de l'épreuve orale d'obstétrique du CSCT (70%) ;
- Note du CSCT de Pédiatrie = moyenne de l'UE2 de S9-S10 (30%) + note de l'épreuve orale de Pédiatrie du CSCT (70%) ;
- Note du CSCT de Gynécologie = moyenne de l'UE3 de S9-S10 (30%) + note de l'épreuve orale de Gynécologie du CSCT (70%) ;
- Note de l'épreuve clinique du CSCT = moyenne des deux notes d'évaluations cliniques de l'année de S9 et S10 (30%) + note de l'évaluation clinique du CSCT (70%) ;
- Toutes les notes des différentes épreuves du CSCT sont indépendantes les unes des autres.

En 2^{ème} session :

Chaque épreuve est validée par une note supérieure ou égale à 10/20 calculée comme suit :

- Note du CSCT d'Obstétrique = note de l'épreuve orale d'Obstétrique du CSCT ;
- Note du CSCT de Pédiatrie = note de l'épreuve orale de Pédiatrie du CSCT ;
- Note du CSCT de Gynécologie = note de l'épreuve orale de Gynécologie du CSCT ;
- Note de l'épreuve clinique du CSCT = note de l'évaluation clinique du CSCT ;
- Toutes les notes des différentes épreuves du CSCT sont indépendantes les unes des autres.

Pour l'UE 15 Recherche : mise en place d'un CC sur S9 et S10 remplaçant l'épreuve terminale.

Pour l'UE Clinique : l'épreuve clinique du CSCT est intégrée à la validation de cette UE.

L'UE clinique comprend :

- Les 26 semaines de stages
- Les 2 épreuves cliniques de l'année
- L'épreuve clinique du CSCT

En 1^{ère} session, elle est validée si :

- L'ensemble des 26 semaines de stages est validé
- Et si une note de 10/20 est obtenue à la somme pondérée des deux épreuves cliniques de l'année et de l'épreuve clinique du CSCT

En 2^{ème} session, elle est validée si :

- L'ensemble des stages non validés en 1^{ère} session est validé
- Une note de 10/20 est obtenue à l'épreuve de rattrapage clinique du CSCT.

5. Pour l'ensemble des promotions :

En cas de redoublement ou triplement, les UE spécifiques d'Obstétrique, de Pédiatrie et de Gynécologie sont à valider.

Cécile Goï fait voter l'ensemble des modifications de maquettes. Elles sont adoptées à l'unanimité.

- Diplôme d'Etat infirmier en pratique avancée (DIPA) : création d'une nouvelle mention : psychiatrie et santé mentale.

Le décret n° 2019-836 du 12 août 2019 relatif au diplôme d'état d'infirmier en pratique avancée instaure une nouvelle mention relative à la psychiatrie et la santé mentale pour le diplôme d'infirmier en pratique avancée, diplôme d'Etat délivré par l'université. Ce diplôme, valant grade de master, s'adresse à des infirmiers diplômés et permet, après une formation de deux ans, d'exercer dans l'un des domaines d'intervention correspondant aux mentions du diplôme. Un nouveau domaine d'intervention « psychiatrie et santé mentale » venant d'être mis en place à l'article R. 4301-2 du code de santé publique pour les infirmiers titulaires du diplôme d'Etat d'infirmier de secteur psychiatrique qui ne sont pas titulaires du diplôme d'Etat d'infirmier, ce décret en tire les conséquences en inscrivant dans le diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée la mention correspondante. Les infirmiers titulaires du diplôme d'Etat d'infirmier de secteur psychiatrique pourront ainsi accéder à la formation exclusivement en vue de l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée mention psychiatrie et santé mentale. Cette création de mention est adoptée à l'unanimité par la CFVU.

❖ Faculté de Sciences et techniques

- Modifications de maquettes et Modifications des modalités de contrôle des connaissances.

Toutes les licences sont concernées par un changement de l'élément pédagogique : compétences numériques

Semestres impairs :

- *Sciences de la Vie (SV) :*

L2 SV (12 groupes TD et 23 groupes TP) en semestre 3 : Proposition 0hCM-10hTD-1hTP + 2hTP pour certification.

- *Informatique*

L1 informatique (3 groupes TD) au semestre 1 : Proposition 0hCM-15hTD-1hTP + 2hTP pour certification.

- *Chimie*

L2 Chimie (1 groupe TD) au semestre 3: proposition 0hCM-14hTD-1hTP + 2hTP pour certification.

Semestres pairs :

- *Sciences de la Terre et de l'Env*

L2 (1 groupe TD) au semestre 4 : Proposition 0hCM-14hTD-1hTP + 2hTP pour certification.

- *Mathématiques*

L2 (2 groupes TD) au semestre 4 : Proposition 0hCM-14hTD-1hTP + 2hTP pour certification.

- *Physique*

L2 (1 groupe TD) au semestre 4 : Proposition 0hCM-14hTD-1hTP + 2hTP pour certification.

Licence Sciences de la Terre et de l'Environnement

Bascule de 4hCM de l'EP 2 du module1 EP2 : De la dynamique interne de notre planète aux processus de surface du S1 de L1 PCSTE vers la le S3 module 2 EP3 de L2 STE

Licence Sciences de la vie

Les modifications de maquettes concernant le déplacement des compétences numériques du S4 au S3 avaient été demandées pour le parcours classique mais pas pour le parcours international.

Licence informatique

Découpage du module 2 mathématiques en 2 éléments pédagogiques comme cela est fait dans les maquettes de licence de mathématiques et de physique.

Modification de MCC : un quitus de présence est demandé à la place d'un contrôle continu pour l'élément pédagogique 2 compétences documentaires du module 4 du S1.

Licence de physique

Changements sus aux changements de la maquette de licence STE

Un changement demandé et accepté par la CFVU du 16 mai 2019 prévoit d'invertir 1 EP entre la L1 et la L2 : L'EP Optique passant du S3 au S2 et l'EP hydrodynamique du S2 au S3.

Les collègues demandent l'autorisation de ne changer que la L1 cette année afin que les étudiants qui passeront en L2 ne se retrouvent pas à suivre le cours d'hydrodynamique déjà suivi en L1 que pour la rentrée 2019-2020.

Licence de chimie

Changements dus aux évolutions de la maquette de licence STE

Licence de mathématiques

Modification de MCC : en L3 module 4 EP2 projet, il est demandé d'enlever la session 2 et de mettre le projet en session unique.

Master

Master mention Sciences du vivant

Il s'agit de proposer une démutualisation » de l'U9.3 de M2 : UE qui était initialement commune aux parcours ICMI et B&D devient alors spécifique à chaque parcours.

L'UE initialement appelée Bio informatique devient dans le parcours BD : méthodes pour la valorisation scientifique

L'UE Droit Pharmaceutique devient droit pharmaceutique et de la cosmétique. Il est également souhaité une harmonisation dans le parcours BD entre l'UFR Droit et l'UFR ST du nom des UE, des Coefficients et des ECTS.

Master Mention MNTE

Demande un regroupement d'EP dans l'UE 10.3 Culture Industrielle de M2. Il s'agit des EP 10.3.1 et l' EP 10.3.4. La nouvelle EP 10.3.1 s'appellerait : Aspect juridiques, économique et insertion professionnelle dans l'entreprise" d'un volume horaire total de 24 h et 1 ECTS découpé en deux sous EP de 14h cours (Aspect juridiques, économique de l'entreprise) et 10h de TD (projet insertion professionnelle).

Autre changement demandé, basculer 10H de TP du S10 au S9

-ajouter 4 h supplémentaires dans EP 9.1.3 soit 9h (au lieu de 5h)

-ajouter 6 h supplémentaires dans EP 9.3.à 4 soit 10h (au lieu de 4h).

-supprimer 10 h dans EP 10.2.7 soit 11h (au lieu de 21h)

Mention physique

Modification de MCC en M1 parcours MNL

* MP8-8 "Projet personnel" : ajouter "Quitus Présence" à la place de « examen » terminal.

Parcours CCI

Il est demandé de rattacher le parcours CCI aux Masters suivants

- Mention Mathématiques
- Mention Economie
- Mention Gestion

L'ensemble des modifications de maquettes visées sont validées par la CFVU à l'unanimité.

3 Conventions

❖ Droit économie sciences sociales

- Convention de partenariat IAE de Tours et Bärchen Education

Bärchen organise des sessions d'examen certifié par l'AMF et met à disposition des solutions pour se préparer à cet examen. **Ces solutions comprennent :**

- Un accès à la plate-forme d'entraînement en ligne, disponible sur le site internet de Bärchen et permettant de s'entraîner sur la base de plus de 600 questions d'examen, conçue et mise à jour par Bärchen.

- Un accès en ligne aux contenus pédagogiques complémentaires (MOOC « Réussir l'examen AMF », fiches de synthèse), ainsi qu'aux notes d'actualisation réglementaire.

- Un manuel de préparation édité par Pearson : « Réussir l'examen certifié AMF », 5^{ème} édition, couvrant les connaissances à maîtriser sur les 12 thèmes de l'examen. Les étudiants de l'IAE Tours sont directement concernés par l'examen certifié AMF. Il s'impose à tous les nouveaux entrants de la plupart des fonctions au sein d'un Prestataire de Services d'Investissement. Bärchen se propose de faire bénéficier les étudiants de l'IAE Tours de notre offre dédiée aux étudiants afin de les aider à se préparer et réussir l'examen certifié afin d'optimiser leur niveau d'employabilité et être directement opérationnels.

La CFVU demande une modification du texte afin qu'il soit bien précisé que les frais soient à la charge de la composante et non des étudiants.

La CFVU adopte à l'unanimité, la convention sous-réserve de cette modification.

- Convention de partenariat Lycée Voltaire

-

Il existe plusieurs conventions avec les lycées à CPGE dans le cadre du continuum bac+3, et permettre de sécuriser les parcours des étudiants. La convention de partenariat a été toilettée afin d'intégrer les modifications apportées l'an dernier aux autres conventions.

Dans le cas présent, il s'agit également de faire évoluer la convention suite à la suppression de la filière AES et la création d'une licence sur un parcours complet en gestion. Le tableau des correspondances entre les deux cursus a été revu en fonction de la maquette de gestion. Il est rappelé l'obligation pour les étudiants de CPGE de s'inscrire en plus à l'université, en échange l'établissement leur garantit sous réserve de certaines conditions la validation de l'année. Le texte général de la convention est le même que pour les autres conventions avec les lycées à CPGE et qui ont fait l'objet d'un toilettage en 2018.

Le tableau de correspondance joint en annexe prévoit le détail des équivalences.

La convention est adoptée à l'unanimité.

❖ Arts et sciences humaines

- Convention de coopération double diplôme Licence Musicologie

Il s'agit d'une modification de la convention liant notre université à l'université d'Essen. L'objectif de cette convention est de définir les conditions et modalités d'organisation de la formation, ainsi que les responsabilités qui incombent à chaque établissement.

Les établissements partenaires constituent une commission d'études pour le cursus commun ; elle est composée au minimum de 6 membres, dont 3 au moins en poste à l'Université de Tours.

La commission est chargée d'assurer le déroulement réglementaire du cursus commun. La commission est compétente pour toutes les questions extérieures aux règlements locaux dans le cours de la formation. Elle est mise en place sur proposition du conseil de faculté de la Faculté 2 à la Folkwang Universität der Künste Essen et du conseil de Département de Musique et Musicologie à l'Université de Tours pour une durée de 4 ans.

Le programme pédagogique est élaboré conjointement par les établissements partenaires et annexé à la présente convention ; il couvre l'ensemble de la période d'études jusqu'à l'obtention du titre de B.A. Musikwissenschaft /Licence Musique et Musicologie.

La commission d'études se réunit au moins une fois par an. Elle est chargée d'examiner régulièrement toutes les tâches découlant de la mise en place du cursus commun, particulièrement dans le domaine des enseignements. La commission élabore des propositions visant à améliorer et élargir la formation et la soumet aux instances décisionnelles des deux universités. Le bilan des actions réalisées sera transmis chaque année à la Direction des Relations Internationales de l'Université de Tours et au service ad hoc de la Folkwang Universität der Künste Essen.

Les étudiants s'inscrivent chaque année conjointement à l'Université de Tours et à la Folkwang Universität der Künste Essen.

- La première année, les étudiants étudient à l'Université de Tours ;
- La deuxième année, les étudiants étudient à la Folkwang Universität der Künste Essen ;
- La troisième année, les étudiants étudient dans l'un ou l'autre des établissements suivant leur décision de terminer leur cursus à Essen ou à Tours.

Tous les étudiants s'inscrivent par ailleurs chaque année à l'Université franco-allemande (UFA/DFH).

Les étudiants allemands s'acquittent des droits d'inscription et cotisation en vigueur dans leur université pour la période où ils y sont présents en tant qu'étudiants inscrits dans le programme franco-allemand en Musicologie.

Le stage se déroule durant le semestre 5 (premier semestre de la troisième année) dans le pays de l'université où l'étudiant étudie et selon la durée fixée par le règlement interne de chaque université. Les responsables de la formation veillent à ce que le stage ait lieu dans une structure culturelle ou artistique en lien avec les objectifs de la formation et le projet professionnel de l'étudiant.

Une fois le stage accompli, le responsable de la structure d'accueil rédige un bref rapport sur la façon dont celui-ci s'est déroulé. L'étudiant rédige un rapport de stage de cinq pages (10 000 signes) dans la langue du pays où le stage a été effectué. Le rapport de stage est évalué par les responsables de la formation. En cas de réussite du stage, l'étudiant obtient 6 ECTS. L'obtention de l'UE « Stage » rapporte 6 ECTS à l'étudiant.

La CFVU adopte à l'unanimité la convention.

❖ Faculté de pharmacie

- Convention de partenariat de formation avec l'Ecole nationale des industries chimiques de Nancy (ENSIC)

Cette convention précise les conditions de la mise en place d'un partenariat entre l'Université de Lorraine, et plus particulièrement l'ENSIC, et l'Université de Tours, et plus particulièrement sa Faculté de Pharmacie, en vue de l'attribution d'un double diplôme pharmacien-ingénieur à certains étudiants, intitulé « Pharma-Plus ENSIC ».

Les étudiants inscrits à la Faculté de Pharmacie de Tours désirant acquérir un double diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie et d'Ingénieur ENSIC suivent les enseignements de la formation commune de base et les unités d'enseignement de la filière industrie dispensés de la PACES à la 5^{ème} année (DFASP 2), ainsi que les stages réglementaires prévus par l'arrêté du 26 novembre 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie.

Les étudiants de la Faculté de Pharmacie de Tours, admis en deuxième année du cycle ingénieur des industries chimiques de l'ENSIC sont soumis au règlement de scolarité et aux modalités de contrôle des connaissances définies pour l'obtention du diplôme d'ingénieur. Du fait de leur statut d'apprenti, ils sont également soumis au respect de la réglementation liée à l'établissement d'un contrat d'apprentissage entre les différentes parties prenantes : Centre de formation d'apprenti des entreprises du médicament (LEEM Apprentissage) et l'entreprise maître d'apprentissage.

Les étudiants de la Faculté de Pharmacie de Tours doivent, pour pouvoir être recrutés à l'ENSIC :

Avoir validé la cinquième année de pharmacie à la Faculté de Pharmacie de Tours (formation commune de base, stages, unités d'enseignement de la filière industrie) et avoir déposé un dossier de candidature d'admission sur titres en deuxième année auprès de l'ENSIC dans les délais fixés par cette dernière.

Subir les épreuves d'admission sur titres en deuxième année de l'ENSIC avec sélection des dossiers et audition par une commission d'admission. Les admissions sont prononcées par le jury de la filière de formation Ingénieur des Industries Chimiques.

L'étudiant devra s'inscrire à l'ENSIC en deuxième puis en troisième année du cycle d'ingénieur. En sa qualité d'apprenti, il ne s'acquittera d'aucun droit de scolarité afférent à ses inscriptions et sera affilié au régime général de sécurité sociale.

Pendant sa 1ère année à l'ENSIC (deuxième année du cycle d'ingénieur), l'étudiant est régulièrement inscrit au titre de la sixième année de Pharmacie. Pendant sa 2ème année à l'ENSIC (troisième année du cycle d'ingénieur), l'étudiant devra aussi se réinscrire en sixième année de Pharmacie. Il y acquittera uniquement les droits d'inscription au diplôme.

La convention est adoptée à l'unanimité.

4 Vie étudiante

- Attestation d'engagement auprès d'une association de l'université de Tours.

L'étudiant fait acte de candidature pour la reconnaissance d'un engagement déjà effectué au sein d'une association étudiante labellisée* de l'université de Tours (depuis au moins 1 an et/ou pour au moins 40 heures d'activité) en vue de la validation de l'UE CERCIP en L2 ou L3

A la rentrée universitaire 2019-2020, dans le cadre de la loi « Egalité et Citoyenneté » promulguée en 2017, l'offre de formation de l'université de Tours évolue :

- L'engagement étudiant bénévole dans une association étudiante labellisée* de notre établissement est formellement intégré à la formation de licence, en L2 et en L3,
- Il est validé par une note délivrée dans le cadre de l'élément pédagogique CERCIP, lui-même intégré au module 4 « compétences transversales »
- L'évaluation est effectuée à partir d'une restitution écrite de l'activité bénévole et de la réflexion sur l'acquisition de compétences au cours de cette expérience, dans le cadre d'un TD d'accompagnement de 6h.

Afin de soutenir cette dynamique de reconnaissance de l'engagement bénévole, **l'université de Tours propose aux étudiants de L2 et de L3** déjà engagés dans une association étudiante à l'université, depuis au moins 1 an et/ou pour au moins 40 heures d'activité bénévole réelle et attestée, de candidater à la reconnaissance de cet engagement puis à la validation de l'UE CERCEP en L2 ou en L3.

La candidature à la reconnaissance de l'engagement de l'étudiant déjà effectué au sein d'une association étudiante labellisée sera examinée par la commission « engagement bénévole ».

Ce projet d'attestation est validé à l'unanimité de la CFVU.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.